



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hypertension artérielle

Question écrite n° 67526

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le traitement de l'hypertension artérielle. Véritable problème de santé publique, cette maladie touche en France plus de 8 millions de personnes, dont seulement un tiers arrive à rééquilibrer sa tension. Une étude menée à la faculté de médecine de Baltimore aux Etats-Unis montre l'intérêt d'un suivi pédagogique pour retrouver un bon équilibre de la tension. Les malades ne suivent plus un simple traitement médicamenteux mais celui-ci est accompagné d'un programme d'information pour les aider à lutter contre l'hypertension artérielle. Aussi, il aimerait connaître son point de vue sur cette question.

Texte de la réponse

L'hypertension artérielle est une pathologie cardiovasculaire dont la prévalence dans la population de plus de 20 ans est estimée à 16,5 %, soit environ 7 millions de personnes. Les nombreux déterminants qui sont responsables de l'installation de cette pathologie, dont la morbidité est lourde, sont pour certains non contrôlables tels que l'âge, le sexe et l'hérédité mais, qui, pour d'autres, comme le tabagisme, l'obésité, la consommation en sel ou l'activité physique, sont accessibles à des actions de prévention. En matière de qualité des pratiques, on dispose actuellement de recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) qui a défini les modalités de diagnostic et de traitement de l'hypertension artérielle essentielle de l'adulte de 20 à 80 ans et les modalités de la prise en charge des patients adultes atteints d'hypertension artérielle essentielle. S'agissant de l'application de ces dernières, une enquête de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) de mai à novembre 1999, portant sur les patients présentant une hypertension artérielle sévère, a retrouvé une absence de contrôle tensionnel chez 47 % des patients traités. Il semble que ce non-contrôle tensionnel chez ces derniers soit pour 45 % dû à un traitement médicamenteux insuffisant et pour 45 % dû à des mesures hygiéno-diététiques non appliquées. L'implication et la participation active du patient à la gestion de sa maladie apparaissent donc comme primordiales en matière de prise en charge de pathologies chroniques. C'est la raison pour laquelle le ministère chargé de la santé développe dans son programme de lutte contre les maladies cardiovasculaires qui a été présenté le 5 février 2002 un axe consacré à l'éducation thérapeutique, notamment l'éducation de groupe au sein de réseaux de santé ou de centres de réadaptation cardiaque. En collaboration avec l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSaPS), un programme destiné à contrôler et fiabiliser le marché des appareils d'automesure de la pression artérielle est également développé.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67526

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5904

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1714